

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
N° 7/2012

Le trente et un août deux mil douze, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du six septembre deux mil douze à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation le 31.08.2012

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 20

Conseillers présents : 14

Procurations : 3

*Le Maire,
Gabriel OSSWALD*

Séance du 6 septembre 2012

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Gilbert HUTTLER, 1^{er} Adjoint

MM. Claude ZIMMERMANN, adjoint, Philippe FRIEDRICH, adjoint,

Mmes Françoise BERRY, Annette GRIES, Myriam PHILLIPPS,

**MM. Christophe ARNOLD, Emmanuel JUNG, Hervé KINTZELMANN, Alfred KLEITZ,
Yan LONGERON, Philippe LUTZ, Olivier SCHLATTER, Frank WITTER**

Absents excusés :

M. Gabriel OSSWALD, Maire, qui a donné procuration à M. Gilbert HUTTLER, Adjoint

M. Pierre FEIDT, Adjoint, qui a donné procuration à Mme Françoise BERRY.

M. Stéphane KOBER, qui a donné procuration à M. Hervé KINTZELMANN.

Absents :

Mmes Natacha MATTHES et Bénédicte ROSER

M. Laurent STORCK

Assistait en outre :

Mlle Anne-Lise BOUVOT, attaché territorial

En l'absence du Maire, M. Gilbert HUTTLER, 1^{er} Adjoint, est nommé Président de séance.

Le quorum étant atteint, M. HUTTLER ouvre la séance du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. **Secrétaire de séance : Désignation**
2. **Informations : Délégations de pouvoirs**
 - 2.1. **Droit de préemption urbain**
 - 2.2. **Marchés publics**
 - 2.3. **Droits de place Messti 2012**
3. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 05.07.2012 : Approbation**
4. **Urbanisme : Signature des permis de construire lorsque le Maire est personnellement intéressé**
5. **Affaires financières :**
 - 5.1. **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité**
 - 5.2. **Acceptation du fonds de concours de la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour le Projet Gare**
 - 5.3. **Associations : vote des enveloppes de subventions 2012**
 - 5.4. **Subvention exceptionnelle à l'association « Pèlerinage Tambov »**

1. Secrétaire de séance : Désignation

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance M. Frank WITTER.

2. Informations - Délégation de pouvoirs :

2.1. Droit de préemption urbain

Dans le cadre de la délégation susvisée, M. HUTTLER rend compte des déclarations d'intention d'aliéner un bien qui ont été soumises au Maire et pour lesquelles le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître Thierry PFISTER, notaire à Hoenheim

le 20.07.2012 : Propriété bâtie – 22 rue du Jeu des Enfants
Section 11 Parcelle n° 25
Superficie : 2.60 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître HASSLER, notaire à Ingwiller

le 17.07.2012 : Propriété bâtie – 3 rue des Forgerons
Section 1 - Parcelle (s) n° 118
Superficie : 5.08 ares

2.2. Marchés Publics

Dans le cadre de la délégation susvisée, M. Gilbert HUTTLER donne connaissance de la signature par M. le Maire du devis de sonorisation de la salle polyvalente de Dettwiller, pour un montant total de 8 385,86 € TTC.

M. Claude ZIMMERMANN pose la question de la participation de l'OMSCAL à cet achat. Cette question sera discutée à l'issue du Conseil Municipal, ou lors d'une prochaine réunion des Commissions réunies.

Dans le cadre de la délégation susvisée, M. Gilbert HUTTLER donne connaissance de la signature par M. le Maire du marché de prestations intellectuelles « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre Dettwiller et Rosenwiller, le long de la RD116, et l'aménagement partiel de la rue du Vallon » avec le Bureau d'Etudes ABE Concept, basé à Saverne, pour un montant de 13 275,6 € TTC, soit 3% du montant des travaux.

M. Philippe LUTZ rappelle que ce marché a été signé sans que la Commune ne dispose de la maîtrise foncière sur le projet. Il lui est indiqué que l'Association Foncière a donné son accord de principe par décision du Bureau de céder les terrains concernés, les modalités de cession ou d'échange restant à définir.

2.3. Tarifs communaux : droits de place

Le Conseil Municipal a donné au maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- *par délibération en date du 1^{er} avril 2008*, délégation

* de fixer les tarifs de voirie, de stationnement etc..., et d'une manière générale, les droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

M. Huttler informe le Conseil Municipal des actes passés dans le cadre de ces délégations, à savoir :

- des droits de place instaurés à l'occasion du Messti qui a eu lieu du 25 au 27 août 2012,

- du tarif du mètre linéaire appliqué à la braderie et au marché aux puces,

Droit de place : Messti

v/annexe n° 1 : état des droits de place

Droit de place :

marché aux puces : 2,00 € le ml

braderie : 5,00 € le ml

3. Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2012 : Approbation

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2012, transmis à tous les conseillers, est soumis pour approbation.

Décision du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

4. Urbanisme : Signature des permis de construire lorsque le Maire est personnellement intéressé

La Direction Départementale des Territoires a informé la Commune que suite à une jurisprudence récente, il conviendrait, lorsque le Maire est personnellement intéressé par un projet, que le Conseil Municipal désigne un de ses membres pour les actes d'instruction et la délivrance (ou le refus) de l'autorisation d'urbanisme.

Cette procédure a pour objet de garantir l'impartialité de l'instruction et de la délivrance du permis de construire.

M. le Maire ayant un projet nécessitant une autorisation d'urbanisme, M. Gilbert HUTTLER indique que M. Pierre FEIDT, Adjoint, est candidat et qu'il a déjà délégué du Maire en matière d'urbanisme. Après débat, il demande s'il y a parmi les membres du Conseil Municipal, des candidats.

MM. Frank WITTER et Olivier SCHLATTER proposent leurs candidatures.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

1^{er} tour (scrutin à bulletin secret, à la majorité absolue)

Les candidats ont respectivement obtenu :

M. Pierre FEIDT : 5 voix

M. Olivier SCHLATTER : 6 voix

M. Frank WITTER : 3 voix

Bulletins blancs : 3

2^{ème} tour (scrutin à bulletin secret, à la majorité absolue)

Les candidats ont respectivement obtenu :

M. Pierre FEIDT : 6 voix

M. Olivier SCHLATTER : 6 voix

M. Frank WITTER : 3 voix

Bulletins blancs : 2

3^{ème} tour (scrutin à bulletin secret, à la majorité relative)

Les candidats ont respectivement obtenu :

M. Pierre FEIDT : 6 voix

M. Olivier SCHLATTER : 9 voix

M. Frank WITTER : 1 voix

Bulletins blancs : 1

Décision du Conseil Municipal :

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal désigne M. Olivier SCHLATTER, pour instruire et délivrer (ou refuser) l'autorisation d'urbanisme que M. le Maire déposera prochainement, concernant une modification de façades. Il recevra délégué de signature pour cet acte, par arrêté du Maire.

5. Affaires financières :

- 5.1. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité**
- 5.2. Acceptation du fonds de concours de la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour le Projet Gare**
- 5.3. Associations : vote des enveloppes de subventions 2012**
- 5.4. Subvention exceptionnelle à l'association « Pèlerinage Tambov »**

5.1. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

M. Gilbert HUTTLER expose les dispositions des articles L2333-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, (coefficient maximum autorisé pour l'année 2013 : 8,28) applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Il rappelle que le coefficient actuel est fixé à 8 depuis 1993.

Il propose l'application du coefficient multiplicateur de 8,1. Après discussion, cette proposition n'est pas retenue, le gain attendu d'une augmentation de 8 à 8,1 étant considéré comme trop faible par une majorité des membres du Conseil Municipal. M. Gilbert HUTTLER propose donc de maintenir le coefficient multiplicateur à 8.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 15 voix pour et 2 voix contre, décide de maintenir le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8 sur le territoire de la Commune de Dettwiller.

5.2. Acceptation du fonds de concours de la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour le Projet Gare

M. Gilbert HUTTLER donne lecture des modalités d'intervention de la Communauté de Communes en matière de fonds de concours aux Communes membres.

La Commune a déposé une demande pour l'aménagement de la gare de Dettwiller.

La Communauté de Communes a considéré le dossier recevable et a accordé un fonds de concours de 100 000,00 € sur son exercice budgétaire 2012, tout en s'engageant à réexaminer le dossier en 2013, pour un éventuel complément.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

<u>Dépenses HT</u>	<u>Recettes</u>
	Conseil Général : 7 280,00 €
	CCRS : 100 000,00 €
	Part de la Commune de Dettwiller : 347 457,00 €
454 737,00 €	454 737,00 €

M. Gilbert HUTTLER propose au Conseil Municipal de prendre acte de l'attribution de ce fonds de concours.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 16 voix pour et 1 voix contre, prend acte de l'attribution par la Communauté de Communes de la Région de Saverne d'un fonds de concours, d'un montant de 100 000,00 € sur son exercice budgétaire 2012, pour l'aménagement de la gare.

5.3. Associations : vote des enveloppes de subventions 2012

M. HUTTLER rappelle qu'une réflexion importante au sein du Conseil Municipal et du groupe de travail consacré aux subventions annuelles a abouti à la définition de critères d'attribution des subventions annuelles par délibération du 5 juillet 2012.

Selon la méthode définie dans cette même délibération, il convient de définir une enveloppe globale de subventions annuelles destinée à être distribuée dans l'année et un plafond de subventions exceptionnelles.

Conformément aux discussions intervenues dans le groupe de travail consacré à la question, M. HUTTLER propose au Conseil Municipal de fixer l'enveloppe des subventions annuelles à 5 000 €, et le plafond de subventions exceptionnelles à 5 000 €.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix pour, 3 voix contre, et 1 abstention :

- Fixe l'enveloppe des subventions annuelles à 5 000 €
- Fixe le plafond de subventions exceptionnelles à 5 000 €

5.4. Subvention exceptionnelle à l'association « Pèlerinage Tambov »

M. Gilbert HUTTLER informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier par lequel l'association « PELERINAGE TAMBOV » sollicitait une aide exceptionnelle. Cette association organise chaque année « un pèlerinage » sur le camp de Tambov avec des vétérans et leurs familles. Ce pèlerinage est précédé par une équipe de jeunes bénévoles chargés de nettoyer et restaurer le lieu de mémoire sur place. Cette année, l'équipe compte en son sein un jeune dettwillerois. C'est pourquoi l'association sollicite la commune.

M. Gilbert HUTTLER propose au Conseil Municipal de lui accorder une subvention exceptionnelle de 50 €.

Compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas vraiment d'une subvention exceptionnelle mais plutôt d'un soutien financier à l'action de l'association « PELERINAGE TAMBOV », et compte tenu de l'importance de perpétuer le devoir de mémoire au sujet de Tambov, où de nombreux dettwillerois ont été retenus prisonniers et sont morts, le Conseil Municipal propose d'accorder un soutien financier de 100 €.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 1 abstention :

- **Accorde** un soutien financier de 100 € à l'action de l'association « PELERINAGE TAMBOV »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 5 est signé par les membres présents.

G. HUTTLER

C. ZIMMERMANN

P. FEIDT

P. FRIEDRICH

F. BERRY

A. GRIES

M. PHILLIPPS

C. ARNOLD

E. JUNG

H. KINTZELMANN

A. KLEITZ

Y. LONGERON

P. LUTZ

O. SCHLATTER

F. WITTER

**Pour extrait conforme
Dettwiller, le 7 septembre 2012
Le Maire : Gabriel OSSWALD**

**Bon pour accord
Le secrétaire de séance
Frank WITTER**